

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, FO, SUD

Compte rendu du GT enquêtrices et enquêteurs du 8 mars 2016

Étaient présent-e-s :

Les représentant-e-s de CGT, SUD, FO, CFDT, CGC, Unsa.

Pour la direction Insee : Le secrétaire général de l'Insee, le directeur statistiques démographiques et sociales, le responsable de l'unité ménage prix, la responsable de la division Prix, le responsable de la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes, la MOAE, le responsable adjoint de l'UCAT.

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Nous déplorons la communication institutionnelle ministérielle qui sous couvert de cette journée du 8 mars répand et véhicule les stéréotypes (bandeau rose !) du sexisme ordinaire. Même si cela correspond à un manque flagrant de volonté politique (les OS ministérielles ont toutes refusé de signer un plan égalité Femmes/Hommes vidé de substance) nous estimons que cette pratique pourrait être évitée.

Tout comme les maladroites de communication à l'Insee, où, sans doute avec de bonnes intentions des jeux ont été proposés sur l'intranet mêlant des mots relevant à la fois du sexisme, de la lutte contre le sexisme, et des noms de directrices régionales ! provoquant un effet incompréhensible.

Nous rappelons dans le contexte particulier du GT NCEE, que la direction est elle-même volontariste dans le maintien et l'accentuation des inégalités salariales hommes/femmes : le cas des enquêtrices et enquêteurs, métier fortement féminisé et nécessitant de nombreuses qualifications et expériences est pourtant payé pour une large partie au Smic (plus de 200 enquêtrices et enquêteurs du réseau sont à ce niveau de salaire) avec des contrats à temps incomplet ce que la direction veut développer.

Dysfonctionnements informatiques

Suite aux dysfonctionnements informatiques qui ont perturbé l'Insee récemment nous avons demandé :

- une procédure permettant d'avertir les agents, notamment extérieurs comme les enquêtrices et enquêteurs qu'un incident est en cours de manière à ne pas les laisser entamer des entretiens, s'escrimer à essayer de se connecter...
- pour sauver des enquêtes, notamment prix, des procédures d'envoi (via messagerie personnelle après utilisation de clé usb) non sécurisées ont été préconisées : nous demandons que la direction assume ces solutions et ne fasse pas porter la responsabilité du passage outre des règles de sécurité.
- la nature des pertes de données pour les enquêtes.
- une prise de position officielle de la direction afin de ne pas laisser les informaticien-ne-s du CEI ou des GIIR en première ligne pour annoncer les nouvelles aux agents. Nous insistons sur les tensions inévitables que créent des incidents perturbant le travail s'il n'est pas établi par l'autorité qu'elle en reconnaît la responsabilité : il est pour nous hors de question que les agents reprochent à d'autres ces incidents informatiques et leurs conséquences.
- l'assurance pour les enquêtrices et enquêteurs comme pour les autres agents qu'aucune conséquence négative (notamment sur la non atteinte d'objectifs lors des entretiens bilans) ne serait décidée consécutivement aux problèmes rencontrés : enquêtes non faites ou non envoyées ou non reçues, retards de travaux suite aux incidents...Et également la prise en compte du temps consacré au dépannage (pour se connecter et pour le déplacement).

La réponse de la direction :

- elle a reporté au comité technique de réseau du 17 mars sa communication officielle.
- les pertes reconnues en séance ne portent que sur les enquêtes prix : selon elle sur février, grâce aux envois parallèles, le taux de relevés non faits est seulement de 1,2 % contre 1 % pour janvier, donc négligeable.
- elle reconnaît que des agents ont passé outre les règles de sécurité pour récupérer des tournées et les en remercie.
- elle nie avoir évité toute communication : pour elle les communications des informaticien-ne-s du CEI sont les communications institutionnelles de la direction.

- elle a refusé de s'engager sur les non-sanctions : pour elle le sujet n'a pas lieu d'être.
- elle va réfléchir sur le sujet de la prise en compte du temps.

En clair, la direction a refusé toute discussion. Ses réponses ont malheureusement confirmé une attitude inquiétante pour nos missions : refus d'anticiper les problèmes de moyens, attendre de rencontrer des problèmes réellement importants...et...nier qu'ils en soient au moment où ils sont arrivés !

Circulaire / revendications salaire- résumé

Rappel : notre intersyndicale a saisi le secrétariat général de Bercy, ainsi que les ministres, sur la nécessité des améliorations salariales, et sur le danger de l'évolution que la direction de l'Insee veut imposer avec l'augmentation temporaire de quotité.

La direction de l'Insee a annoncé vouloir faire voter au cours du mois d'avril en comité technique de réseau la circulaire telle que présentée en séance, visiblement même en cas de non-réponse du ministère, ce qui s'apparenterait à un passage en force.

Nous protestons contre le chantage qui nous est fait d'accepter les modifications imposées par la direction, qui prétend que cela l'empêche d'apporter les améliorations de grille (maigres, mais tout de même). Nous répondons que rien n'empêcherait l'Insee et le ministère d'apporter ces améliorations par une décision unilatérale, comme elle le fait sur d'autres sujets (la réforme territoriale, au hasard).

Voici les changements apportés depuis le GT du 17 novembre :

- mention de la catégorie dont relève le contrat : la direction a décidé que la référence serait la catégorie C. Nous protestons qu'au moins pour la catégorie 1 il soit fait référence à la catégorie B. La direction ne prend pas d'engagement mais répond qu'il pourrait être fait mention de la catégorie B..
- l'ajout d'un 14ème échelon à la catégorie 2 : indice 462 (au lieu de 436) et le raccourcissement de la durée pour le passage des échelons 9, 10, 11 et 12.
- le premier échelon de la 1ère catégorie est maintenu malgré son inutilité.
- la modification sur la résidence administrative a été abandonnée
- en l'absence de simulation plusieurs fois demandée (important pour les conséquences éventuelles pour l'assiette de cotisation retraite), nous ne sommes toujours pas en mesure d'établir si la proposition de la direction sur les primes ZUS et primes d'enquêtes difficiles est acceptable ou pas (non plus un pourcentage du salaire pour tout le monde, mais un fixe + pourcentage en cas de réalisation de ce type d'enquête, le tout à budget constant)
- prise en compte de l'ancienneté dans le public ou dans le privé lors du recrutement : après une précision de la direction il semblerait que cette proposition puisse être acceptée. Si cela est réellement le cas, c'est une bonne nouvelle (actuellement plus de 200 enquêtrices et enquêteurs sont au niveau du premier échelon indice 309, qui nécessite une compensation pour atteindre le niveau du Smic).

Nous maintenons l'ensemble de nos revendications, salariales comme pour la circulaire, listées lors des précédentes réunions et rappelées dans nos comptes rendus.

La direction, dans ses propres comptes rendus, ne prend pas en compte nos positions : nous protestons contre cette manière de faire, et persistons à ne pas rentrer dans son jeu qui est de prétendre « nous n'avons pas compris vos revendications ».

Renouvellements de CDD

Lorsqu'en fin de CDD une enquêtrice ou enquêteur n'a pas souhaité renouveler le CDD, certaines DR ont demandé à l'agent une lettre de démission, ce qui retire des droits à chômage.

Pour nous, et selon la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Versailles du 6 octobre 2010, un agent public non titulaire ne souhaitant pas renouveler son CDD ne saurait être considéré comme démissionnaire.

La direction répond qu'une autre décision remettrait en cause cette jurisprudence. Nous demandons à recevoir ces éléments.

Par ailleurs, autre problème sur le sujet des CDD, la direction n'a toujours pas fourni de chiffres sur les renouvellements de CDD censés être occasionnels.

A cette question la direction annonce en séance que de nouveaux modèles de contrat « CDD temporaire » sont utilisés (suivant le type de besoin, mais notamment dans le cas d'un remplacement d'enquêtrice ou enquêteur qui est en arrêt maladie) depuis plus d'un an.

Ces modèles n'avaient évidemment pas été communiqués aux organisations syndicales. Nous avons demandé communication de ces documents.

Données de caisse (relevés de prix issus de la grande distribution)

Le dossier « données de caisse (DDC) » a donné lieu à un second document de discussion, après celui de novembre.

Ce sujet, hautement politique vu la sensibilité de l'indice des prix, indicateur largement utilisé pour la détermination de l'évolution des salaires, minimas sociaux etc. qui doit être irréprochable pour assurer une indépendance de l'Insee dans sa construction. Or l'introduction directe pour le calcul de l'indice de données fournies par le secteur de la grande distribution au niveau de 30 %, est problématique et dangereuse. En effet, on connaît la sensibilité de ce secteur sur ces données économiquement très stratégiques !

Rappelons que nous sommes favorables à l'utilisation des données de caisse pour ce qui est de calculs d'indicateurs supplémentaires (niveau géographique plus fin, étude des paniers....), mais pas pour l'introduction dans le calcul de l'IPC.

Le document présenté n'a pas répondu à nos questions (voir le CR du GT du 17 novembre [ici](#)) et le document présenté est lacunaire sur plusieurs points :

- aucune mention des coûts occasionnés par l'utilisation des données de caisse : seule l'économie réalisée pour la diminution des coûts de collecte est présentée ;
- aucune mention de l'élaboration d'un plan de secours en cas de défaillance des entreprises dans la transmission des données.
- pas de précision sur l'utilisation potentielle ouverte par la rédaction actuelle de la modification de la loi de 1951 (le texte doit encore passer au Sénat) permettant l'utilisation par la statistique publique de données privées : notamment les conséquences en terme de coût, de sanctions en cas de non réponse...

Le document n'apporte rien du **côté méthodologique** : les études résumées ont été réalisées il y a plusieurs années et le résultat en est toujours... positif !

- nous maintenons que l'étude validant la qualité des prix relevés données de caisse se porte sur un nombre de produits restreints (1000 produits) ! De plus, les 7 % de divergences sont reconnus dans le document
- l'architecture informatique est décrite comme sans problème alors que les volumétries n'ont pas été testées en grandeur réelle ;
- les indices des prix sorties de DDC (données de caisse) sont « de bonne proximité » avec les indices issus de collecte terrain : constat un peu léger !
- peu de précisions sur des études récentes et sur les pays qui l'auraient mis en œuvre (Suisse, Luxembourg, Pays_Bas, Norvège...)
- pas de réponse à la question : quid de la validité de ces expérimentations en périodes d'évolution plus forte de l'indice (en positif ou négatif) alors que depuis plusieurs années les évolutions sont très faibles.

Enfin, **plus choquant sur la méthode** : avant même d'avoir fini l'enquête exploratoire validée au label du Cnis, la direction prévoit d'entrer une partie des relevés issus de données de caisse en remplacement de relevés manquants dès cette année. Cette opération nécessite un « scan » des codes barres : la direction a lancé en catastrophe un test avec un seul outil disponible (ce genre de test permet en règle générale le test comparé sur 2 ou 3 outils), avec une dizaine d'enquêtrices et enquêteurs. Contrairement à ce qui est présenté, le CHSCT-S n'a pas « convenu » du test : il a été mis devant le fait accompli et ses protestations n'ont pas été prises en considération.

Pour finir la direction met en difficulté les agents qui testent actuellement les « scannettes » : le but de ce test est double, à la fois méthodologique, pour la faisabilité, et « ergonomique » sur son utilisation. La direction établit un chantage inadmissible en faisant tester un matériel (les matériels non testés sont souvent désastreux) conduisant de ce fait à participer à un test de faisabilité.

La direction n'a, une nouvelle fois, pas respecté la loi en ne présentant pas ce nouveau projet, déjà sur le terrain, devant les instances réglementaires (le comité technique de réseau en l'occurrence).

La direction répond en réaffirmant la nécessité pour l'Insee de s'investir dans ce projet : les autres pays le font, et Eurostat a prévu d'adopter des recommandations.

Elle affirme que y compris les coûts de DDC (données de caisse) la différence permettrait une économie. Elle ajoute qu'avec le texte de loi (en projet) l'obtention des données serait gratuite et les sanctions pécuniaires plus importantes

Elle réaffirme le calendrier prévoyant une répétition générale pour 2018 et l'entrée des DDC dans l'indice pour 2019, et donc des baisses d'effectifs pour la collecte à cette date.

Le plan de secours est bien prévu.

A une question la direction répond qu'elle ne remet pas en question les enquêtes spatiales notamment dans les Dom.

A une question précise sur le repérage des promotions -notamment sur les quantités- avec les codes barres, la direction précise qu'elle a désormais les moyens de les repérer (ce qui était signalé comme une difficulté dans une étude méthodologique).

Le scan des codes barres ne nécessite pas forcément l'utilisation de la scannette et pourrait aussi bien être saisi en manuel par le chiffrage.

La direction précise au détour d'une question sur l'indépendance de l'Insee que le traitement des DDC se fera sur exhaustivité des données.

La direction assume parfaitement de ne pas attendre les résultats définitifs et d'introduire des relevés dans l'indice qui ont été envoyés directement par la grande distribution dès maintenant dans le cas des relevés qui n'ont pu être effectués.

Sur les contrôles qui pourraient être réalisés par des enquêtrices Insee et sur un plan de secours il n'y a toujours aucune information supplémentaire : dommage, en effet, le rôle des agents changerait très fortement dans cette hypothèse, passant plutôt à du contrôle. Les difficultés et les risques pour les agents ne sont plus du tout les mêmes, cela devrait être discuté.

La direction annonce être en mesure de proposer d'autres travaux aux enquêtrices et enquêteurs qui perdraient de la charge de travail à partir de 2019 : nous rappelons que le travail d'enquêtes ménages est complètement différent et que d'autres solutions devront être trouvées.

Surprise en séance sur l'annonce de l'exhaustivité des bases traitées. Alors que la direction avait annoncé à il y a plusieurs années que les données ne seraient pas utilisées de manière exhaustive, à la fois pour favoriser l'indépendance de l'Insee qui maintiendrait sa latitude de tirage d'échantillon et pour des raisons de traitement informatique,

Opale

Contexte du projet Opale : suite à nos questions la direction répond sur le projet.

-Opale n'a pas été impacté par les pannes informatiques.

-Il n'y aura pas de remplacement du chef de projet statistique qui va partir en retraite dans les prochains jours avant le mois de septembre.

Ce dernier point est inquiétant au moment de l'arrivée d'Opale dans les DR, ce qui nécessite de l'assistance, des corrections... d'autant qu'il reste des fonctionnalités à développer (suppression des données, affichage sur une carte, amélioration des liens avec l'IPC...) qui risquent de ne jamais voir le jour.

Il nous paraît impensable que cet outil puisse continuer à être développé sereinement dans ces conditions !

Une présentation de l'utilisation d'Opale a été faite en séance en vidéo projection.

Le document préparatoire de la direction sur le bilan de mise en œuvre d'Opale permet une appréciation de la situation en début d'année. Il présente :

- les éléments n'ayant pour l'instant pas pu être pris en compte (charge hors collecte, échantillons non définitifs générant des déplacements nuls, les majorations pour remplacement...)

- des évolutions déjà décidées : introduction d'un temps minimal de collecte de 10 minutes par unité de collecte, prise en compte de modification de données de référence, et ajustement de la prise en compte d'échantillons débordant sur 2017.

- la nécessité d'étudier de plus près des «intensités moyennes de déplacement » qui sont assez différentes d'enquêteur à enquêteur (et même de DR à DR en moyenne).

Présentation de la charge, en général

Nous réitérons nos demandes de transparence auprès des enquêtrices et enquêteurs sur les données permettant de réaliser les calculs d'Opale : données de référence (vitesse, km, taux de collecte...). Le chef de la MOAE ainsi que le directeur des statistiques démographiques et sociales certifient que cette consigne a bien été passée aux DR. Vous pourrez donc, muni-e-s de ce compte rendu, exiger ces données au cas où on vous le refuserait ! Nous demandons que des formations suffisantes soient faites pour rendre les calculs compréhensibles.

Nous attirons l'attention sur le cas spécifique des prix, où le principe de calcul des déplacements est totalement différent et génère des évolutions importantes (baisse ou hausse, selon nos premiers retours). Notamment les charges de travail ont été modifiées avec le nouvel échantillon, et notamment les tournées ont pu être « densifiées » avec le double effet que sur une seule journée le calcul du temps est moins favorable (l'heure attribuée par défaut pour une journée de travail, saute) et que les conséquences pour la santé sont défavorables.

Sur les éléments Opale présentés à la date de mars

Sur l'introduction d'un temps 10 minutes minimal par unité de collecte : nous demandons l'impact que cela a, à la fois au niveau macro pour la direction, et sur le nombre d'enquêteurs concernés.

La direction répond que l'impact global est très faible. Cela peut, pour certains enquêteurs, augmenter leur charge jusqu'à 3 points.

Nous demandons qu'un point soit fait à nouveau sur les agents n'utilisant pas (totalement ou partiellement) leur véhicule pour les enquêtes ; la prise en compte du temps de trajet doit être faite au plus près du réel déclaré par l'enquêtrice-teur.

Pour les cas de distorsion lors du passage de Chester à Opale, nous demandons à nouveau quelques bilans « avant-après » au niveau individuel, pour mieux comprendre les effets de chaque coefficient amenant au calcul de la charge de travail (taux de collecte, km de référence, distance domicile-FA, indice de déplacement de référence).

Il est signalé que les temps de déplacement dans les grandes agglomérations est insuffisant avec la vitesse de 15 km/h trop rapide par rapport à la réalité du terrain.

Nous redemandons pour les enquêtrices et enquêteurs travaillant sur leur commune de résidence (y compris les communes limitrophes pour Paris) la prise en compte des frais de repas de midi ou du temps de retour au domicile.

Nous demandons une information régulière des bilans de déploiement d'Opale et ce sans attendre un futur GT.

Information sur l'acceptation d'une observation ethnographique

La direction a informé de son acceptation de la convention d'une observation ethnographique (mémoire de M2 à l'ENS Cachan) sur « la transformation du métier d'enquêteur Insee. L'étude portera sur la DR de Nancy et devrait être rendue à l'automne 2016.

Nous avons demandé si la direction comptait utiliser cette étude : sa réponse est négative.

Nous avons demandé des précautions sur la déclaration du consentement de tous les acteurs concernés outre les enquêtrices et enquêteurs (agents de bureau, enquêtés...).

Nous avons également demandé qui présidait à l'acceptation d'une telle demande à l'Insee.

Nous avons dénoncé le fait que la direction ait refusé de prêter le fichier de l'enquête conditions de travail appartenant au CHSCT spécial enquêteurs, à un enseignant de l'Ensaï qui proposait d'en faire un sujet pour les étudiants. Sur ce point la direction a répondu qu'elle estimait les données trop sensibles et que des étudiants de 1ère année étaient susceptibles d'en faire de mauvaises interprétations.

Nous déplorons que la direction de l'Insee ait si peu d'estime pour la qualité de l'encadrement des enseignants à l'Ensaï. Mais nous ne doutons pas non plus qu'elle estime que le sujet des « conditions de travail » de ses salarié-e-s est aussi plus inconfortable pour elle...d'autres raisons ont également été évoquées par oral lors de la réponse faite à l'Ensaï : « il ne faudrait pas qu'on réalise que les enquêtrices et enquêteurs de l'Insee soient surdiplômé-e-s » (sous-entendu, pour le salaire qu'on leur verse)...ce qui nous renvoie au premier point de ce compte rendu !

-----Sujets non traités-----

Comme à son habitude, la direction place les questions diverses des organisations syndicales en dernier, évitant par cela souvent de répondre à des sujets administratifs.

Sujets administratifs

Titularisation par la loi Sauvadet – attention date limite le 14 avril 2016

Le nombre de postes, limité à environ 25, et leur répartition géographique ne seront connus qu'au mois de mai.

La loi Sauvadet de 2012 avait permis la contractualisation des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee.

Cette loi a un volet titularisation qui va se mettre en place. **Elle concerne les enquêtrices et enquêteurs qui étaient sous contrat depuis au moins deux ans à l'Insee le 31 mars 2011 avec une quotité égale ou supérieure à 70%.**

Tous les agents potentiellement concernés ont dû recevoir une documentation et un dossier d'inscription au concours : si ce n'est pas le cas, signalez-le.

Attention, la date limite est proche : si vous hésitez du fait de la difficulté à établir un calcul de salaire, ou par rapport aux conséquences sur le calcul de la retraite, inscrivez-vous, vous aurez jusqu'au mois de mai, au moment de la parution des postes et de leur implantation, pour refuser.

De plus, la direction a décidé de ne lancer qu'une année de campagne de titularisation (elle pourrait en faire plus!). Cette possibilité est donc ouverte cette année, cela ne sera pas le cas l'an prochain.

Frais de déplacement et de repas :

Les DR recommencent à demander des justificatifs indus pour les repas : nous souhaitons un rappel aux consignes.

La note CET du mois de janvier est illégale : le dépassement de quotité y est indiqué comme une demande de l'administration, ce à quoi elle n'a pas droit,

De plus il n'y a toujours pas de document récapitulatif pour les enquêtrices et enquêteurs, leur permettant de connaître leur solde de jours de CET : il le faut !

Reclassements en cas de réussite au concours

Attention, vérifiez bien les calculs effectués par l'administration : lors d'un reclassement dans un corps de l'Insee, vous pouvez voir reprendre une partie d'ancienneté de travail dans le privé ou dans le public : il faut bien vérifier que le plus favorable est appliqué. Il y a deux mois pour contester le calcul si vous n'êtes pas d'accord !

Organisation des Dem/prix

Nous notons que la note présentée fait état des préconisations issues d'un groupe de travail rendu...à l'automne 2015 ! ses préconisations sont déjà en cours d'application dans de nombreuses régions. Nous ne voyons donc que peu d'intérêt à émettre notre positionnement et comprenons la présentation de ce point que pour servir à la direction à nourrir un indicateur vide de sens sur le dialogue social.

Tout d'abord cette note manque de clarté entre le contenu des discussions qui ont eu lieu, qui peuvent être intéressantes, et sur les choix finaux et leurs raisons qui sont intéressants aussi mais qui brouillent la lecture au fil de la note.

La prégnance des indicateurs est d'ailleurs une marotte tendant de plus en plus à être un élément constitutif de l'organisation du travail. C'est un des gros défauts de cette note : elle détaille les processus de travail, ce qui pourrait être intéressant. Mais il n'y a en aucun cas en regard des éléments fondamentaux qui devraient la sous-tendre : quels sont la place et le rôle des Dem/prix à toutes les étapes de la construction des enquêtes, de la remontée des données, quelles doivent être leurs marges de manœuvre, bref à quoi elles sont utiles réellement entre la direction nationale d'une part et les enquêtrices-teurs et enquêté-e-s d'autre part. La réflexion sur l'intérêt des postes y aurait sans doute gagné...

Cette note présente donc des préconisations dont on perçoit bien les a priori qui les ont motivées, qui ne sont pas vraiment des nécessités sur la qualité du travail effectué :

-introduction et définition du rôle de référent managérial, de préférence de niveau « B+ » (tout comme si le niveau B+ était un corps, ce qui n'est pas le cas!!) : on lit en creux tout au long de cette note la volonté d'éliminer les postes de catégorie C ce qui est un mauvais signe pour la diversité des postes en région.

-la « responsabilisation » est un élément présenté à plusieurs reprises mais dont on ne voit pas la traduction dans des éléments concrets positifs de travail, puisqu'il est immédiatement accolé au terme « avec des indicateurs de suivi ».

-définition de la qualité des relevés de prix à l'aune unique du pourcentage de code Z (relevés non faits) : par ailleurs les risques sur la collecte prix des choix de cette organisation sont bien signalés.

-le « déport » des fonctions de management des enquêtrices et enquêteurs prix vers les Dem (c'était bien la peine de créer l'Upcem!!) qui va à nouveau créer des niveaux de transversalités difficiles à gérer : la MOAE avec le « management » des Dem, et la division prix avec les Sites prix.
Pour autant la direction a heureusement pris la précaution de ne pas créer de poste « managérial pur » c'est-à-dire à temps plein, en gardant l'idée de maintenir la technicité sur les enquêtes,

Dans une période où toutes les équipes en DR sont amenées à réduire leurs effectifs, le fait d'énoncer le besoin d'un effectif supérieur (même si de très peu !!) pour réaliser la réorganisation est à souligner positivement.

Enfin, l'idée d'équipes autour de zones géographiques est intéressante pour arriver à gérer les remplacements de manière plus pratique. Mais nous ne sommes pas dupes du développement de la notion de zone géographique (voir RP) et des baisses d'effectifs que cela augure sans doute pour plus tard.

Un chapitre important est mis sur la non adéquation des sites prix et des nouvelles régions issues de la réforme territoriale et sur les solutions préconisées. Néanmoins les préconisations ne sont pas claires et n'ouvrent sur rien d'opérationnel. Cela vaut peut-être mieux dans un premier temps....

Cette note se termine sur une recommandation de faisabilité sur l'introduction d'une fonctionnalité prix dans Opale permettant de faire des simulations de charge...Nous retombons in fine sur le problème longtemps mis à jour dans la (non) transversalité ménages/prix. Certains réfléchissent pour les autres et on se rend compte au tout dernier moment qu'on aurait mieux fait de demander son avis au principal intéressé dès le début ! Ou alors d'anticiper des effectifs suffisants à Opale pour réaliser des ajouts non prévus...

A Paris le 16 mars 2016